

GENERALITES

Une rivière a la capacité d'éliminer naturellement les faibles pollutions organiques qu'elle reçoit ou produit grâce à la dilution et à l'activité des micro-organismes. C'est ce qu'on appelle l'**auto-épur**ation. Lorsque la pollution devient trop importante, ce processus biologique est insuffisant et la qualité de l'eau est alors dégradée.

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, mise en place en 2000, impose d'atteindre le bon état de chaque **masse d'eau** dès 2015 dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux. L'état d'une masse d'eau de surface est caractérisé par deux aspects :

- un **état chimique** évalué en mesurant la concentration de 41 substances chimiques, parmi lesquelles sont présents des métaux, des pesticides et des polluants industriels. Il est défini par deux classes :

 Bon  Mauvais

- un **état écologique** qui juge du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il prend en compte à la fois des éléments de qualité biologiques (végétaux, invertébrés, poissons) et physico-chimiques (acidification, nutriments et **bilan en oxygène**). Il est déterminé par les 5 classes suivantes :

 Très bon  Bon  Moyen  Médiocre  Mauvais

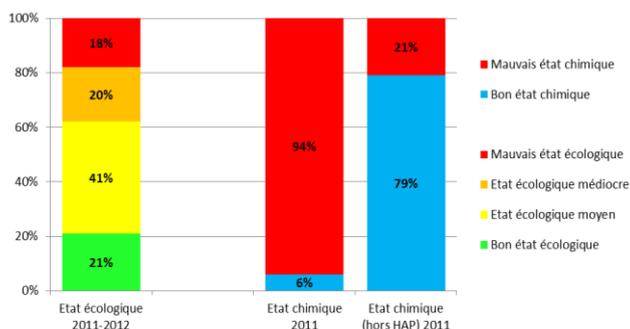
L'état général d'une masse d'eau de surface est déterminé par la plus mauvaise classe entre son état écologique et son état chimique. Les règles d'évaluation de l'état des eaux de surface sont définies au niveau national par l'**Arrêté ministériel du 25 janvier 2010**.

Afin d'évaluer l'état des masses d'eau et d'estimer l'année d'atteinte de l'objectif, un **programme de surveillance** est mis en œuvre depuis 2007. La qualité biologique, à partir de bio-indicateur (**IBD, IBGN, IPR**), et la concentration en macropolluants et micropolluants sont ainsi suivies de manière régulière.

DANS LE BASSIN ARTOIS -PICARDIE

Le bassin Artois-Picardie compte 80 masses d'eau de surface dont **66 masses d'eau cours d'eau**.

Depuis les années 70, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dispose de réseaux de mesures de la qualité des eaux de surface. Dans le cadre de la DCE, ils ont été restructurés en 2006. Le programme de surveillance est réparti entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la physico-chimie et la chimie, les **DREAL Nord Pas-de-Calais** et **Picardie** pour l'étude des invertébrés et des diatomées et l'**ONEMA** pour les poissons. Actuellement, **203 stations de mesure** sont suivies sur le bassin.



Etat écologique et chimique en nombre de masses d'eau cours d'eau

14 masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état. Elles se situent essentiellement dans la Somme aval, l'Avesnois et le Pas-de-Calais. Les masses d'eau les plus dégradées, quant à elles, sont principalement localisées dans le département du Nord, il s'agit surtout de canaux.

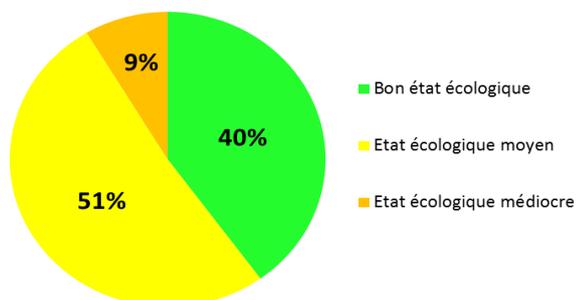
La proportion de masses d'eau cours d'eau en bon état chimique augmente de 6 à 79% lorsque les **HAP** (hydrocarbures aromatiques polycycliques), principales substances déclassantes, ne sont pas pris en compte. Les autres déclassements sont dus à la présence de métaux, de pesticides et de polluants industriels.

Etat écologique en 2011 des 35 masses d'eau cours d'eau en objectif « bon état 2015 »

L'objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015 a été fixé à **50%** de toutes les masses d'eau de surface confondues, ce qui correspond à **35 masses d'eau** cours d'eau.

Actuellement 40% de ces masses d'eau sont en bon état écologique et la majorité des 21 masses d'eau restantes sont en état moyen.

Cette différence s'explique notamment par des altérations hydromorphologiques importantes, par la qualité de l'eau et par le dépassement des normes de qualité de substances pour certaines masses d'eau (chrome et pesticides).



La qualité des rivières dans le bassin est globalement **moyenne**. Ce constat se justifie par les faibles débits de la majorité des cours d'eau, qui ne favorisent pas la dilution de la pollution, par la forte densité de population et d'industries mais également par les fortes altérations physiques des cours d'eau et par la contamination par les pesticides.